

Rapport du conseil d'administration pour l'AG du mardi 18 février 2020

Chères coopératrices, coopérateurs,

Nous vous réunissons en assemblée générale le mardi 18 février 2020 pour organiser un temps d'échange sur la vie d'Elycoop.

Nous partagerons à travers cette assemblée générale les résultats du séminaire coopératif qui s'est tenu le mardi 19 novembre 2019.

Notre ambition est que les travaux du conseil d'administration et leur articulation avec l'ensemble de la coopérative soient visibles et compréhensibles.

L'ordre du jour de cette assemblée est centré sur des partages et décisions au sujet de notre gouvernance.

L'ordre du jour précis est le suivant :

1-Point d'infos / d'échanges :

- Conclusions du séminaire coopératif du 19 novembre 2019 et évaluations.
- Projets clés d'Elycoop en 2020.

2-Présentation des résolutions :

- Candidatures au sociétariat.
- Jetons de présence.

3-Vote des résolutions :

3.1. Admission de nouveaux associés

Candidature connue :

- Fanny LE GUEN, entrepreneure depuis le 01/06/2017.
- Hélène MORRE, entrepreneure depuis le 02/11/2017.
- Jean Gaël MADJERE, entrepreneur depuis le 18/05/2017.
- Olivier DELLA DORA, entrepreneur depuis le 12/06/2017.
- Laura ESNAULT-LIM, entrepreneure depuis le 01/06/2017.

3.2 Toutes les autres candidatures jusqu'au jour de l'assemblée générale.

3.3 Jetons de présence des administrateurs.

4-Questions diverses éventuelles

1- Point d'infos / d'échanges :

Conclusions du séminaire coopératif du 19 novembre 2019 et évaluations

Le séminaire coopératif fait partie intégrant de la gouvernance d'Elycoop. Il permet à chacun de participer, contribuer à nos biens communs pour construire notre entreprise partagée. C'est le processus créatif de notre coopérative !

Sa fonction principale : faire émerger des projets d'avenir d'intérêt général. Il permet de créer des cercles coopératifs (ouverts à tous les membres d'Elycoop) qui porteront l'exploration de projets d'avenir.

Cependant, pour notre séminaire 2019, nous avons choisi d'orienter un contenu pour clarifier notre gouvernance coopérative et ne pas créer des cercles coopératifs. En effet, lors du séminaire 2018, nous avons mesuré l'importance de bien clarifier notre fonctionnement.

Le 19 novembre 2019 a eu lieu la 3^e édition du séminaire coopératif. Cette journée a été préparée par le Conseil d'Administration.

56 sur 55 inscrits sur une communauté de 153 soit un taux de participation de 37 %.

Un compte rendu est disponible à cette adresse dans le wiki [en cliquant ici](#).

Les 4 objectifs du séminaire étaient :



Partager le
chemin
parcours



Clarifier la
gouvernance



Présenter les
nouvelautés



Construire l'avenir
avec PEPS

Notre séminaire a été productif et créatif : À la question : ce séminaire vous a-t'il permis de clarifier le fonctionnement de la gouvernance à Elycoop :

- 95.8% ont répondu oui.
- 4.2% ont répondu non.

Les retours de satisfaction sont positifs.

Projets clés d'Elycoop en 2020.

Le Conseil d'administration a bâti son plan d'actions 2020. Nous vous présenterons dans cette assemblée les axes forts de ce plan.

En 2020, nous travaillerons les sujets suivants :

- Projet politique et stratégique (PEPS) qui sera voté le 26 juin 2020.
- Être un.e associé.e à Elycoop.
- [Café gouvernance.](#)
- Un nouvel outil pour décider de la mutualisation.

Le Conseil d'Administration suivra également les projets structurants en 2020 :

- [Tong.](#)
- [Qualiopi](#)
- [Peps](#)
- [Canopia](#)

2-Présentation des résolutions :

Admission de nouveaux associés

La caractéristique principale d'une coopérative d'entrepreneurs est de réunir dans son sociétariat les entrepreneurs qui bénéficient des services mutualisés. Ainsi, les associés entrepreneurs définissent les moyens qu'ils mutualisent dans la coopérative ainsi que la manière de les financer.

Depuis 2015, la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire reconnaît officiellement l'activité d'une coopérative d'activité et d'emploi ainsi que le statut d'entrepreneur salarié associé.

Ce statut qui permet d'articuler liberté (entrepreneuriale) et sécurité (sociale de salarié) est avantageux. Il permet de mettre en place des revenus d'activité en fonction de son chiffre d'affaire et non pas par rapport à son temps de travail effectif.

Par conséquent, il implique une obligation de sociétariat après 3 ans de présence dans la coopérative.

A ce jour, nous sommes 61 associé.e.s et nous vous proposons les candidatures suivantes :

○ ***Candidature connue :***

- Fanny LE GUEN, entrepreneure depuis le 01/06/2017.
- Hélène MORRE, entrepreneure depuis le 02/11/2017.
- Jean Gaël MADJERE, entrepreneur depuis le 18/05/2017.
- Olivier DELLA DORA, entrepreneur depuis le 12/06/2017.
- Laura ESNAULT-LIM, entrepreneure depuis le 01/06/2017.

○ ***Toutes les autres candidatures jusqu'au jour de l'assemblée générale.***

Jetons de présence (indemnisation des mandats d'administrateurs.trices).

- la contribution du CA à la gouvernance, ses responsabilités et ses prises de décisions pour la mise en œuvre du projet stratégique conformément aux statuts et aux principes de gouvernance définis avec les associés.e.s en 2017.
- la législation en vigueur concernant l'attribution de jetons de présence aux administrateurs.trices de Sociétés Anonymes.
- l'étude faite auprès de 6 CAE sur l'indemnisation des administrateurs.trices.
- les conclusions du Comité consultatif spécifiquement créé pour faire des propositions au CA sur l'indemnisation des administrateurs.trices.
- que l'essentiel du temps consacré par les administrateurs.trices à la gouvernance reste bénévole, ce qui s'inscrit dans le principe réaffirmé par le CA de valoriser le bénévolat des associé.es et de l'ensemble des membres.
- que le revenu moyen des Elycoopiens.enes (hors CAPE) a été calculé à 15 € brut de l'heure en 2018 cela représente 45 € par 1/2 jour et 90 € par jour.

Le CA propose à l'AG de voter une enveloppe destinée à l'attribution de jetons de présence aux administrateurs.trices correspondant à la période de janvier à décembre 2020 :

- l'indemnisation des temps de présence effectifs des administrateurs.trices aux 10x 1/2 jours de réunions du CA.
- l'indemnisation des temps de préparation et de conclusion des CA et AG (Ordre du jour, PV, Compte-rendu..), par la Présidence.
- l'indemnisation du temps passé effectivement pour d'éventuelles missions de représentation institutionnelles définies par le CA.

Cette enveloppe est estimée à 5 400 € pour 11 administrateurs.trices au maximum (le DG n'est pas indemnisé) pour la période de janvier à décembre 2020. Les jetons de présence sont de 45€ par administrateurs.trices, par 1/2 jour de présence effective.

Le CA propose au vote de l'AG un montant prévisionnel de l'enveloppe pour l'indemnisation correspondant à la présence effective en réunion. Si l'enveloppe n'est pas utilisée dans sa totalité, seul le montant utilisé sera porté aux comptes d'Elycoop de l'année considérée.

Pour 2020, les frais réels de restauration et de déplacement hors agglomération de Lyon seront pris en charge directement par le budget d'Elycoop.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation.

Le Conseil d'Administration